

DATE : 19/05/2026

**PREMIER APPEL
À CANDIDATURES À UNE FONCTION DE DIRECTEUR/TRICE
DANS UNE ÉCOLE FONDAMENTALE
ORDINAIRE
DÉSIGNATION A TITRE TEMPORAIRE**

Coordonnées du P.O.

Nom : Administration communale des Bons Villers
Adresse : Place de Frasnes, 1 à 6210 Les Bons Villers
Adresse électronique : grh@lesbonsvillers.be

Coordonnées de l'école:

Nom : Ecole Jacques Brel
Adresse : Rue A. Helsen 69bis. 6211 Mellet · Belgique.
Courriel : secretariatjb@lesbonsvillers.be

Date présumée d'entrée en fonction : au plus tôt à partir du
20/05/2026.

Caractéristiques de l'école :

- 3 implantations : Une implantation sur Wayaux et 2 implantations sur Mellet
- Directeur sans classe

Nature de l'emploi :

~~O emploi définitivement vacant ;~~
x emploi temporairement vacant
durée présumée du remplacement : 20/05/2026 au 11/06/2026
motif du remplacement : maladie ;
~~O emploi temporairement vacant dont le PO présume qu'il deviendra définitivement vacant à terme (appel mixte).~~

Les dossiers de candidature doivent être envoyés, au plus tard le
26/05/2026

- par recommandé ou déposées contre accusé de réception
- et/ou par envoi électronique avec accusé de réception

à l'attention de Madame Sylvie Evrard – Service GRH/Enseignement
Courriel : grh@lesbonsvillers.be
071/85.81.43

Le dossier de candidature comportera

- Un curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation précisant l'éventuelle expérience dans une fonction de promotion/sélection ;
- Une copie du diplôme donnant accès à la fonction ;
- Le cas échéant, une copie des attestations de réussite obtenues dans le cadre de la formation initiale des directeurs sera jointe au dossier de candidature ;
- Un extrait de casier judiciaire modèle 2 ayant une validité de moins de 3 mois.

Coordonnées de la personne-contact auprès de laquelle des
renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Madame Sylvie Evrard – Service GRH/Enseignement
Courriel : grh@lesbonsvillers.be
071/85.81.43

Destinataires de l'appel :

- les membres du personnel exerçant leurs fonctions au sein du pouvoir organisateur ;
- x toute personne remplissant les conditions d'accès à la fonction.

Annexes :

- Annexe 1 : Conditions d'accès à la fonction

Annexe 1. Conditions d'accès à la fonction

Les conditions légales d'accès à la fonction sont :

x Il s'agit d'un premier appel :

- 1° être porteur d'un titre de niveau bachelier au moins
- 2° être porteur d'un titre pédagogique⁸;
- 3° compter une ancienneté de service de trois ans au sein de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- 4° avoir répondu à l'appel à candidatures.

Les candidats reconnus comme éligibles à une fonction de directeur par la Commission de valorisation de l'expérience dans l'enseignement⁹ ne sont pas concernés par les conditions précitées mais par les conditions suivantes :

- 1° Jouir des droits civils et politiques
- 2° Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;
- 3° Être de conduite irréprochable;
- 4° Satisfaire aux lois sur la milice;
- 5° avoir répondu à l'appel à candidatures.

⁸ Constituant un titre de capacité tel que défini à l'article 100 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et directrices dans l'enseignement.

⁹ Commission visée à l'article 29 du décret du 2 février 2007 précité

